



FORMATION ET EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

La Formation Théorique a lieu au Siège de la Fédération à Caen

La Formation Pratique et l'Examen Unique se déroulent sur notre site d'exercice pratique à Chouain sur l'axe Tilly sur Seulles/Bayeux.

- 1) Convocation à une **Formation Théorique Obligatoire** du permis de chasser (en semaine à 14h00, durée 2H00), (lors de la formation, remise du livre théorique de la FNC et prêt du DVD de l'exercice pratique à rendre lors de la réussite de l'examen unique).

↳ Pour réviser la théorie, vous pouvez tester vos connaissances sur notre site internet www.fdc14.fr dans la rubrique Téléchargement, Permis de Chasser, Tester vos Connaissances.

- 2) 1 mois environ après la Formation Théorique Obligatoire, convocation à **la Formation Pratique Obligatoire (1/2 journée en semaine, durée 1H30)**.

- 3) 1 ou 2 semaines après la Formation Pratique Obligatoire, convocation à **l'Examen Unique (1/2 journée en semaine)** :

↳ Si échec à l'Examen Unique, veuillez nous retourner **rapidement** le dossier de réinscription avec un chèque de 16 Euros.

Afin de réduire le taux d'absentéisme à la formation comme à l'examen un chèque de caution de 50 € vous est demandé à l'inscription.

En cas d'absence non justifiée à la formation théorique et/ou pratique le chèque sera automatiquement débité.

Vous devez prévenir à l'avance la FDC 14 de votre absence justifiée par un certificat médical, une attestation - une convocation scolaire ou professionnelle



Pièces à fournir à votre demande d'inscription :

- **Photocopie d'une pièce d'identité** recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu
- **Deux photographies d'identité normalisées (format 35x45 mm et en couleur) récentes datant de moins de 6 mois et identiques** àagrafer au formulaire d'inscription dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénom(s) au dos)
- Remplir **le certificat médical** au verso de la demande d'inscription daté de moins de deux mois au jour de votre inscription

Les documents relatifs aux obligations du service national :

- **Vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans** : aucun justificatif n'est à produire
- **Vous avez entre 16 et 18 ans** : une attestation de recensement ou le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté
- **Vous avez entre 18 et 25 ans** : le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté
- Si vous êtes mineur ou majeur(e) en tutelle de remplir **l'autorisation de votre représentant légal** sur votre demande d'inscription
- Joindre un **chèque de 16 euros** correspondant à la somme du droit d'inscription à l'examen
- Joindre un **chèque de 30 euros (pour les majeurs) un chèque de 15 euros (pour les mineurs)** correspondant à la redevance pour la délivrance du permis de chasser

Ou - Un chèque de 31 euros pour les mineurs - Un chèque de 46 euros pour les majeurs

Chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de l'Office français de la biodiversité »

Pièces à fournir à la FDC 14 :

- Un **chèque de caution de 50 euros libellé à l'ordre de la FDC 14**
(si absence non justifiée : chèque encaissé - si présence : chèque détruit)
- Un **chèque de 20 euros libellé à l'ordre de la FDC 14** pour les frais d'inscription comprenant le manuel théorique.